

Exploitation du phosphate au Togo et enjeux fonciers au Togo : entre expropriation forcée et prise en otage des terres

BOKODJIN Yawovi

Doctorant au Laboratoire Sport, Santé et Développement (LSSD) au département de Sociologie/ Université de Lomé

Né le 10 avril 1975 à Lomé

- Licence en sociologie du développement en 1999
- Maîtrise en sociologie du développement en 2000
- Master en sociologie du développement en 2015
- 1ere année de thèse en sociologie de l'environnement 2016 -2017
- 2eme année de thèse en sociologie de l'environnement 2017 -2018
- 3ème année de thèse en sociologie de l'environnement 2018 -2019

Thème : Externalités socio environnementales de l'exploitation du phosphate au Togo

-Janvier 2019 : participation et communication au colloque international de Tours

Titre de la communication : Prise en otage des terres dans la préfecture rurale de Vo au Togo : entre mutations paysagères et recomposition socio spatiale

-Mars 2019 : participation et présentation de communication à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Titre de la communication : Représentation sociale et jeux d'acteurs pour le contrôle des ressources phosphatières au Sud du Togo

Enseignant à l'institut supérieur ESAG NDE et ESIG GLOBAL SUCCESS à Lomé

Résumé

Depuis le début de l'exploitation du phosphate dans les années 1960 au Togo, celle-ci a entraîné moult enjeux au cœur desquels se placent ceux fonciers. En effet le constat est que malgré les dispositifs prévus par les textes nationaux et internationaux de gouvernance minière et de sauvegardes socio environnementales, la façon dont l'expropriation des populations de leurs terres et de leurs habitats ainsi que leur relocalisation sur de nouvelles terres par la CTMB, IFG, puis aujourd'hui la SNPT soulèvent toujours des interrogations et des interrogations. Ces dernières concernent aussi les terres récupérées et ayant fait l'objet d'exploitation. C'est dans cette veine que s'inscrit le propos de cette communication qui vise à appréhender les questionnements ci-après : Dans quelles conditions s'effectuent l'expropriation et la relocalisation des populations locales ?

Quels sont les changements qui interviennent dans l'occupation et l'utilisation des terres dans les zones concernées? Et quels problèmes ces changements induisent-ils dans la vie des populations locales ? Au travers d'un corpus méthodologique mixte couplant la méthode quantitative et qualitative, nous sommes parvenus aux résultats suivants. D'abord l'expropriation et la relocalisation se font sous forme de contrainte en violation des droits socio-économiques (Atchadam Tikpi, 2011) et dans un rapport de force entre dominants/dominés avec une inclusion limitée des populations locale et une fixation de compensation financière unilatérale aboutissant à un départ forcé et une injustice socio spatiale (Atchadam Tikpi, 2011).

Ensuite comme changements sur l'occupation et l'utilisation des terres, ces dernières qui étaient, soit habitées soit cultivées, sont récupérées, et après avoir fait l'objet de destruction des cultures de palmiers à huile, de manioc ou de maïs puis d'une extraction du phosphate, ne sont ni remblayés, ni reboisés ni rétrocédés à leurs propriétaires en vue d'une nouvelle exploitation. Elles sont donc purement et simplement abandonnées, constituant ainsi un relief artificiel et accidentel de collines et de vallées. Enfin cela induit de nombreux problèmes socio-économiques au sein de la population locale très dépendante de son environnement et de son capital de production qu'est la terre. Le chômage, la diminution de la production agricole, la vie chère, la faim, l'exode rural, la détérioration de l'état de santé, la précarité et la pauvreté sont le lot de phénomènes auxquels ces communautés rurales sont confrontées. Dans la mise en œuvre des programmes d'exploitation minière, l'État doit veiller davantage au respect scrupuleux des droits socio-économiques des populations locales en conformité des textes en vigueur en vue de leur éviter les affres que ces populations subissent lors de ce processus.